

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ALPHABÉTISATION ET DE
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Abidjan, le 14 AVR 2026

N° 700568 /MENAET/DRH/SDPAA

À

Mesdames et Messieurs les
Directeurs Régionaux de l'Éducation
Nationale, de l'Alphabétisation et de
l'Enseignement Technique

Objet : Prorogation du délai de dépôt des dossiers
des Personnels d'encadrement nouvellement
affectés

J'informe les Personnels d'encadrement nouvellement affectés par la Direction des Ressources Humaines (DRH) au titre de l'année scolaire 2025-2026, dans vos Directions Régionales respectives, que le délai de dépôt de leurs dossiers administratifs auprès des services chargés des Personnels d'encadrement est **prorogé jusqu'au vendredi 24 avril 2026**.

Sont concernés par ce report les personnels suivants :

- Éducateurs ;
- Inspecteurs d'Orientation ;
- Inspecteurs d'Éducation ;
- Inspecteurs Pédagogiques du Secondaire et du CAFOP ;
- Conseillers à l'Extra-Scolaire ;
- Conseillers Pédagogiques du Préscolaire et du Primaire.

Les dossiers sont à déposer selon la nomenclature préétablie, à la DRH, Abidjan - Plateau, Tour D, 20^e étage, porte 40.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux, ma parfaite considération.



Le Directeur

OUATTARA Drissa